

**PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE VIRTON**

VILLE DE CHINY



ENGAGEMENT CONTRACTUEL

La Ville de CHINY pourvoit par engagement à un emploi contractuel d'éducateur à raison de :

- *Un emploi à temps plein (38/38) et à durée indéterminée.*

1. Conditions d'admission à l'engagement :

Nul ne peut être engagé s'il ne remplit les conditions suivantes :

Conditions générales :

- 1° être belge ou citoyen de l'Union européenne ou non. Pour les ressortissants hors U.E., être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'AGW du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers ;
- 2° avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- 3° jouir des droits civils et politiques ;
- 4° être de conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- 5° satisfaire aux lois sur la milice ;
- 6° justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- 7° être âgé de 18 ans au moins ;
- 8° être porteur, au minimum, d'un diplôme attestant d'un grade académique de bachelier* ;

Conditions particulières :

- 1° être dans les conditions APE en date du 23/08/2024.

L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées au point 1° à 6° ci-dessus.

*Être titulaire d'un Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant ou d'un Bachelier-éducateur(trice) spécialisé(e) est un atout.

2. Description de la fonction

Dans le respect des dispositions légales, du projet d'établissement et sous l'autorité de la direction, l'éducateur est chargé de collaborer à l'accompagnement et à l'encadrement des enfants du niveau primaire de l'implantation de TERMES.

Par accompagnement et encadrement, il faut notamment entendre :

- la mise en place de relation sociale et d'un climat de confiance avec les élèves, la mise en place de médiation de première ligne, la pratique de l'écoute active, l'empathie, ... dans une approche constructive, dans le but de prévenir et gérer les situations conflictuelles et d'améliorer le dialogue.
- l'assistance aux enseignants titulaires lors des activités journalière des élèves.
- l'observation constante des élèves et le contrôle du respect du règlement intérieur afin de garantir de bonnes conditions de scolarité.

L'éducateur sera chargé de la gestion de la période du temps de midi et des repas scolaire.

Il participera à la coordination de l'accueil temps libre et à la gestion des plaines de vacances durant les congés scolaires.

3. Candidatures :

Les candidatures doivent être introduites par courrier postal ou déposées à l'administration communale, à l'adresse de Monsieur le Bourgmestre de la Ville de CHINY, rue du Faing n°10 à 6810 JAMOIGNE **pour le vendredi 09 août 2024 au plus tard.**

Pour être complètes, les candidatures devront être accompagnées de :

- un certificat de nationalité ;
- une copie du diplôme ;
- un extrait de casier judiciaire modèle 596-2 ;
- une lettre de candidature motivée ;
- un curriculum vitae.

Seuls les candidats ayant répondu, par lettre recommandée postale avec accusé de réception ou déposée à l'administration communale contre accusé de réception dans le délai imparti, la date de l'accusé de réception faisant foi, et produit un dossier de candidature complet seront invités à participer à l'examen.

Chiny le 22/07/2024,

Patrick ADAM,
Directeur général

Sébastien PIRLOT,
Bourgmestre